

AVIS PUBLIC

conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Est par les présentes donnée, par la soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie :

QUE le conseil municipal, lors de sa prochaine assemblée extraordinaire qui sera tenue le **14 décembre 2021 à 20 h** à la Salle du conseil sise au 2199, boulevard Sainte-Sophie, adoptera :

- le budget pour l'année 2022;
- le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

DONNÉ À SAINTÉ-SOPHIE, ce 6^e jour du mois de décembre 2021.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Web de la Municipalité stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville entre 8 h 30 et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 6^e jour du mois de décembre 2021.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe